COMMUNE DE SAINT MARTIN LE CHATEL 01310 SAINT MARTIN LE CHATEL

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE du 31 mars 2021

<u>Membres présents</u>: Mesdames et Messieurs BERTHAUD Nadège, DUBOIS Sandrine, DUC Catherine, DUMAIRIE Esther, PELUS Stéphanie, SAGE Isabelle, CHENAUX Christian, LOUVET Jean-Philippe, NEVORET Guy, PLAZIS Sylvain, RAVET Jean-François, Emma RENARD.

Membres excusés: Christophe DEBAT (pouvoir à Emma RENARD), Lilian MOREL, Loïc CURT.

Membres en exercice: 15

Membres présents à la séance : 12

Membres excusés ayant donné pouvoir : 1

Membres excusés : 2

M. Christian CHENAUX est nommé secrétaire de séance.

Mme le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vote du taux des taxes directes locales.

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal approuvent cet ajout à l'ordre du jour.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des remarques ou observations concernant le compte-rendu du conseil municipal du 10 mars 2021. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Finances - administration générale

Approbation du compte de gestion 2020

Mme Catherine DUC, adjointe, explique que le compte de gestion 2020, établi par le comptable public, présente des résultats strictement identiques au compte administratif 2020.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020.

Approbation du compte administratif 2020

Mme Catherine DUC, adjointe, rappelle que le compte administratif retrace les opérations d'exécution du budget, dans le cadre des crédits ouverts par le budget primitif.

En section de fonctionnement, les dépenses de l'exercice 2020 s'élèvent à 309 259,84 €. Les recettes atteignent 452 913,12 €, dégageant un excédent de 143 653,28 €. Avec le report de l'excédent 2019 (84 027,70 €), l'excédent final pour l'année 2020 s'élève à 227 680,98 €.

En section d'investissement, les dépenses de l'exercice 2020 s'élèvent à 541 637,20 €. Il est précisé que

1

les dépenses pour les travaux de la salle des fêtes atteignent 458 372,83 € pour l'année 2020. Les recettes atteignent 484 815,16 € (dont 200 000 € lié à l'emprunt pour les travaux de la salle des fêtes et 240 137,50 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement 2019)., soit un déficit d'investissement de 56 822,04 € pour l'exercice 2020.

Les restes à réaliser atteignent, en dépenses, 40 500 €. Ils concernent pour l'essentiel (35 000 €) les travaux de la salle des fêtes. En recette, ils s'élèvent à 287 686 € (subventions attendues pour les travaux de la salle des fêtes). Les restes à réaliser sont destinés à être repris au budget 2021.

En tenant compte:

- du déficit d'investissement de 2020 : 56 822,04 €,
- du déficit d'investissement reporté de 2019 : 113 550,82 €,
- des restes à réaliser en dépenses (40 500 €) et en recettes (287 686 €),

l'excédent final d'investissement 2020 s'élève à 76 813,14 €.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif 2020. Mme le Maire ne prend pas part au vote.

Affectation du résultat 2020

Mme Catherine DUC explique que l'excédent de fonctionnement est destiné prioritairement à couvrir les besoins de financement de la section d'investissement et propose que l'affectation du résultat 2020 soit réalisée comme suit :

Résultat de fonctionnement 2020 à affecter : 227 680,98 € Déficit d'investissement 2020 à reporter : 170 372,83 €

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats 2020 comme décrit ci-dessus.

Vote des subventions 2020

Mme Catherine DUC propose d'attribuer une subvention aux associations de la commune et aux organismes extérieurs comme suit, pour un total de 4 279 € :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 350 €
- Comité de fleurissement	600€
- Football Club	1 400 €
- Fanfare de Polliat	170€
- Les amis du livre	339€
- Coopérative scolaire	40 €
- Prévention routière	100€
- CECOF Ambérieu (2 apprentis)	60€
- Chambre des Métiers de l'Ain (1 apprenti)	30€
- MFR de la Clayette (1 apprenti)	30€
- BTP CFA (1 élève)	30 €
- Chambre des Métiers du Rhône (1 apprenti)	30€
- Resto du cœur	100 €

A l'unanimité, le conseil municipal décide l'attribution des subventions 2021 comme décrit ci-dessus.

Vote du budget 2021

Mme Catherine DUC, adjointe, présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2021.

En section de fonctionnement, le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour un montant de 667 390,98 €.

En section d'investissement, les dépenses et les recettes s'élèvent à 579 398,68 \in Les recettes comprennent principalement les restes à réaliser 2020 pour un montant de 287 686 \in (subventions attendues pour les travaux de la salle des fêtes) et le virement de la section de fonctionnement (212 712,68 \in). Les dépenses comprennent notamment le déficit d'investissement reporté (170 372,86 \in), les emprunts en cours (44 000 \in), les restes à réaliser 2020 (40 500 \in) et les crédits affectés à diverses opérations.

A l'unanimité, le conseil municipal adopte le budget primitif 2021, tel que présenté.

Vote du taux des taxes directes locales

Mme le Maire rappelle que les taux d'imposition communaux n'ont pas évolué depuis plusieurs années et propose, compte tenu du contexte sanitaire actuel, de maintenir ces mêmes taux pour 2021, comme suit :

- taxe sur le foncier bâti : 11,38 %

- taxe sur le foncier non bâti : 40,19 %.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les taux d'imposition des taxes directes locales, tels que présentés ci-dessus.

2. Convention de portage foncier entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF)

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'en vue de l'urbanisation future de la zone ouest du quartier de la Planta, la commune a sollicité l'EPF de l'Ain, afin qu'il achète pour son compte quatre parcelles cadastrées AP 500 et AP 502 à 504 pour une surface totale de 3 483m².

Après négociation, les propriétaires ont accepté l'offre de l'EPF d'acheter ces parcelles au coût de 50€ le m² en zone UB et 5 € le m² en zone 2AU soit un montant total de 170 532 € TTC.

Ainsi, la commune doit signer une convention de portage, avec l'EPF, qui définit, notamment, les modalités de remboursement du terrain. Les annuités de remboursement s'élèveront à 14 211 € (hors frais de portage au taux fixe de 1,5 %) sur 12 ans.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les conditions de portage proposées par l'EPF de l'Ain et autorise Mme le Maire à signer la convention.

3. Compte rendu de réunions

3.1. Assemblée générale du comité de fleurissement

Mme le Maire rappelle que lors de la dernière assemblée générale du Comité de fleurissement (14 février 2021), aucun président n'avait pu être élu. M. Sylvain PLAZIS était alors volontaire pour être le référent de la commune auprès de l'association du Comité de fleurissement. Une seconde assemblée générale s'est tenue le 28 mars 2021.

M. Sylvain PLAZIS a finalement été élu président de l'association (Vice-président : Jean-Luc JACQUET, secrétaire : Michel PERRET et trésorier : Jean-Pierre JENTON).

3.2. Assemblée générale de la bibliothèque

Mme le Maire précise que le compte rendu de la réunion a été adressé à l'ensemble des conseillers.

3.3. Conseil d'école

Mme le Maire indique que le conseil d'école s'est tenu le 23 mars 2021.

Elle informe le conseil qu'un padlet (mur virtuel collaboratif) a été mis en place, facilitant ainsi les échanges entre les enseignants et les parents, qu'un exercice d'évacuation a été réalisé et que le carnaval a été organisé au sein de l'école en tenant compte des protocoles sanitaires en vigueur. Pour la rentrée scolaire 2021, 9 enfants devraient rentrer en petite section et un enfant en CE1, ce qui porterait à 72, l'effectif total de l'école. La directrice serait déchargée pour les tâches administratives à hauteur de 12 jours pour l'année.

4. Questions diverses

4.1. Mise en place d'une cabine de télémédecine à Saint Julien sur Reyssouze

Mme le Maire explique que le département de l'Ain est sous doté en matière de médecins généralistes. La situation étant préoccupante, les élus du Conseil Départemental ont décidé de développer un plan d'action prioritaire sur 2020-2022. Ainsi, le Département a souhaité se doter de cinq cabines de télémédecine pour couvrir le territoire et faciliter ainsi l'accès aux soins ; l'une d'elle sera installée à St Julien sur Reyssouze.

Dans le cadre de son projet de territoire, et depuis 2018, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) s'est engagée en faveur de la démographie médicale.

Pour l'installation de la cabine à Saint Julien sur Reyssouze, il a été acté en conseil communautaire le principe d'une participation directe de la CA3B à hauteur de la moitié des charges d'un emploi temps plein et de la prise en charge des frais de maintenance, l'autre part relevant d'une prise en charge par les 25 communes de la conférence Bresse. Il est précisé que les maires de la Conférence Bresse, sous l'égide du conseiller délégué de cette conférence, ont approuvé le principe de solidarité territoriale impliquant une prise en charge partagée des sommes financières précitée, par l'ensemble des communes de la conférence. Le montant prévisionnel à partager s'élèverait à 17 700 € par an. La répartition sera effectuée en fonction de la démographie, du temps de trajet et de l'éloignement des communes par rapport à la cabine.

4.2. Inscription des conseillers aux groupes de travail de la conférence Bresse

Mme le Maire rappelle que la conférence territoriale Bresse s'est dotée de cinq groupes de travail visant à engager des réflexions et émettre des propositions concernant les politiques publiques portées par la CA3B. Ces groupes de travail sont les suivants :

- Groupe de travail n°1 : Développement économique, Agriculture et Tourisme
- Groupe de travail n°2 : Développement Durable
- Groupe de travail n°3 : Aménagement du Territoire
- Groupe de travail n°4 : Solidarité, sport et culture
- Groupe de travail n° 5 : Voirie et Assainissement

Peu de conseillers se montrent intéressés et disponibles pour s'inscrire dans ces groupes.

4.3. Budget gestion des déchets de la CA3B

Mme le Maire explique que la CA3B exerce la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages et des déchets assimilés. Elle le fait dans le cadre de politiques engagées par les anciennes communautés existant avant la fusion. Elle assure la collecte soit en régie, soit par des marchés publics passés avec des entreprises privées, selon des processus et des rythmes très différents en fonction des territoires tels qu'ils fonctionnaient avant la fusion. Les consignes de tri ne sont pas à ce jour harmonisées. Il en va de même pour les déchetteries. Il est devenu indispensable de remettre à plat les objectifs et les

modalités de mise en œuvre d'une politique active et ambitieuse de collecte et de traitement des déchets sur le territoire de la CA3B qui passera par :

- La généralisation de la redevance spéciale pour les administrations,
- L'harmonisation de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour les entreprises,
- La contribution du budget général de la CA3B au financement ponctuel (1 million d'euros sur 2 ans),
- L'augmentation du taux de TEOM, soit en moyenne 20 €/foyer et par an.

4.4. Plan d'Equipement Territorial

Mme le maire explique que le Plan d'Equipement Territorial (PET) est un programme d'investissement et de soutien à l'investissement visant à permettre au territoire de se doter des infrastructures et superstructures nécessaires et correspondantes aux besoins manifestés localement, par les élus des conférences territoriales. Ce plan est doté d'une enveloppe de crédits d'investissement de 15 millions d'euros initialement prévus sur trois ans ventilés sur les conférences territoriales avec une répartition des crédits au nombre d'habitants. Pour la conférence Bresse le montant de l'enveloppe est de 3 001 066,07 € (121,29 € par habitant).

La commune de Saint Martin est concernée par le projet de création d'un terrain de foot naturel sur la commune de Curtafond. Ce projet a été retenu dans le cadre du PET mais l'enveloppe attribuée est insuffisante pour la réalisation des travaux. De nouvelles discussions sont en cours pour réévaluer cette enveloppe financière.

4.5. Réflexion liée à l'éclairage public

M. Jean-François RAVET fait état de l'avancement de la réflexion liée à la modernisation de l'éclairage public de la commune.

4.6. Commission transports et mobilités de la CA3B

M. Jean-François RAVET indique qu'il a assisté à la commission transports et mobilités de la CA3B et fait état de l'avancement des travaux liés à la voie verte « La Traverse ». La voie verte a été mise en service en juin 2018 entre Attignat et Jayat. Des travaux sont actuellement en cours pour prolonger l'itinéraire au-delà de Jayat pour relier Saint Trivier de Courtes. Ces travaux vont permettre de doubler le nombre de kilomètres pour atteindre 23 km. Parallèlement des études sont en cours pour prolonger le tracé d'Attignat à Bourg en Bresse.

Par ailleurs la commune devrait recevoir un courrier de la CA3B afin de recenser les abris bus présents sur son territoire et ses éventuels besoins en ce type d'équipement.

4.7. Informations diverses

- M. Gary LEROUX, président de la SAEM Les Rives, a informé la commune de la mise en place d'un click and collect, à partir de début avril, au restaurant La brasserie du Lac situé sur le site de la Plaine Tonique à Malafretaz.
- L'ordinateur de la mairie a été changé.
- Suite à un incident, un courrier de Mme le Maire a été distribué, dans les boites aux lettres, de tous les habitants raccordés à l'assainissement collectif, les invitant à ne pas jeter les lingettes ou autres déchets dans les toilettes.
- Emma RENARD et Sylvain PLAZIS poursuivent la mise en place d'un marché sur la commune. Des producteurs ont été contactés et se sont montrés intéressés. Ce marché pourrait être organisé le vendredi soir de 16H à 19H sur la place de l'Église.

Le 1	prochain	conseil	municipal	est fixé	au mercredi 2	21 avril	à 20H.
------	----------	---------	-----------	----------	---------------	----------	--------

La séance est levée à 23H.

Le maire, Sandrine DUBOIS

AINSI FAIT ET DELIBERE À SAINT-MARTIN-LE-CHÂTEL LE 31 mars 2021

Nadège BERTHAUD	Catherine DUC
Christian CHENAUX	Esther DUMAIRIE
Loïc CURT	Jean-Philippe LOUVET
Christophe DEBAT	Lilian MOREL
Sandrine DUBOIS	Guy NEVORET
Stéphanie PELUS	Emma RENARD
Sylvain PLAZIS	Isabelle SAGE
Jean-François RAVET	